

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. LXI

15 NOVEMBRE 1910

No. 22

Ce numéro, par exception, contient vingt pages.

SOMMAIRE—Le Décret sur la Première Communion—Souvenir du Congrès Eucharistique de Montréal—Le sacre de Mgr Charlebois, O. M. I.—Les nô res au Manitoba—Le R. P. Joseph Blain, S. J.—L'expérience de trois hommes d'état anglais et protestants d'Ontario—Feu le R. P. Jean-Baptiste, O.C.R.—Au Couvent de Saint-Charles—S. G. Mgr l'Archevêque à Weyburn—S. G. Mgr Szeptycki à Sifton—Feu le R. P. Louis Champagne, S. J.—Lettre de Galicie—Aux Indes—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.

LE DECRET SUR LA PREMIERE COMMUNION .

Nos lecteurs connaissent l'important décret promulgué le 8 août dernier par la Sacrée Congrégation des Sacrements, par ordre de Notre Saint Père le Pape Pie X, sur l'âge de l'admission des enfants à la première Communion. *L'Univers* de Paris nous apporte d'intéressants détails sur ce décret. Ils sont dus à la plume de Mgr Louis Glorieux, P. A., correspondant romain du journal. Pour en mieux faire saisir la portée, nous croyons utile de publier d'abord le dispositif de l'ordonnance pontificale.

I. L'âge de discrétion aussi bien pour la communion que pour la confession, est celui où l'enfant commence à raisonner, c'est-à-dire vers sept ans, soit au-dessus, soit même au-dessous. Dès ce moment commence l'obligation de satisfaire au double précepte de la confession et de la communion.

II. Pour la première confession et la Première Communion, point n'est nécessaire une pleine et parfaite connaissance de la doctrine chrétienne. L'enfant devra cependant ensuite continuer à apprendre graduellement le catéchisme entier, suivant la capacité de son intelligence.

III. La connaissance de la religion requise dans l'enfant pour qu'il soit convenablement préparé à la Première Communion est qu'il comprenne, suivant sa capacité, les mystères de la foi nécessaires de nécessité de moyen, et qu'il sache distinguer le pain eucharistique du